



Cfdt SF3C
Antenne Val de Marne
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL
Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdt3c.org Web : www.cfdtsf3c.org

DOTC du Val de MARNE

La direction impose la sécabilité tous les jours pendant 5 semaines cet été

La CFDT a été informée comme toutes les autres organisations syndicales de la mise en œuvre de la sécabilité sur toute la semaine pendant la période du 13 juillet au 14 août pour l'ensemble des quartiers lettres des sites en organisation facteur d'avenir au 1er semestre 2009. La plupart des centres sont concernés et les collègues devront distribuer la totalité de leur quartier ainsi que la part sécable du lundi au samedi.

La direction aggrave encore les conditions de travail des facteurs et devra en supporter toutes les conséquences. Cette pénibilité supplémentaire générée vient s'ajouter à un constat déjà alarmant avec des dépassements d'horaires récurrent et une fatigue accumulée de plus en plus insupportable.

La CFDT refuse cette charge supplémentaire imposée à tous sans aucune contrepartie. Pour la CFDT, il est inacceptable d'aborder la problématique des jours faibles sans envisager celle des jours forts. Ainsi, pour la CFDT, toute mise en œuvre de sécabilité supplémentaire sur des jours plus faibles doit se traduire par la suppression de la sécabilité sur autant de jours forts.

La Poste doit arrêter de se lamenter sur l'absentéisme et l'inaptitude au courrier et en même temps créer toutes les conditions localement pour détruire la santé des factrices et des facteurs.

La CFDT sera au côté de tous les collègues qui souhaiteront combattre cette activité supplémentaire. La CFDT soutiendra ceux qui exigeront de fortes contreparties par des compensations et des semaines de travail sans sécabilité pendant les périodes fortes.

La CFDT exige dès maintenant :

- La communication du TMJ (trafic moyen journalier) quotidiennement dans les établissements ainsi que celui de juillet et août 2008.
- Le paiement de tous les dépassements horaires effectués.
- La prise en compte du volume ainsi que le poids du courrier en plus du nombre de plis.
- Le retour à des normes réalistes et réalisables.

Ce n'est pas avec de telles décisions que la Direction va motiver son personnel

Pour me défendre, je contacte la CFDT